

N°DEC-2023-149

DÉCISION DU MAIRE

SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE COLAS FRANCE DES PRESTATIONS DE FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MÉCANIQUE ET MANUELLE D'ENROBES RUE DES VARENNES DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE N°2019M31 DE TRAVAUX DU BAIL D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION, DE RÉPARATIONS ET D'AMÉLIORATION DES VOIES COMMUNALES, DES COURS D'ÉCOLES ET DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'accord-cadre n°2019M31 de travaux du bail d'entretien, de rénovation, de réparations et d'amélioration des voies communales, des cours d'écoles et des terrains communaux, notifié le 5 août 2019 ;

Vu la demande de l'entreprise UNION DES COMPAGNONS PAVEURS du 24 juillet 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à la fourniture et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés rue des Varennes, de l'accord-cadre n°2019M31, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise COLAS FRANCE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : L'acte de sous-traitance relatif à la fourniture et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés rue des Varennes dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre n°2019M31 « Travaux du bail d'entretien, de rénovation, de réparations et d'amélioration des voies communales, des cours d'écoles et des terrains communaux », attribué à l'entreprise UNION DES COMPAGNONS PAVEURS et sous-traité désormais à l'entreprise COLAS FRANCE, est accepté.

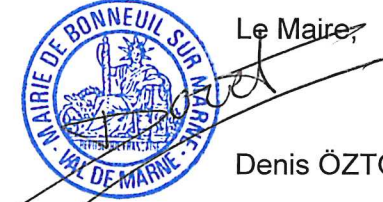
Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 31 juillet 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET-


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **03 AOUT 2023**
Et de sa publication le **03 AOUT 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS